

## **Présentation de l'association de chasse de Saint Restitut**

*(Association Communale de Chasse Agréée, et indépendante depuis 1969)(loi du 1er Juillet 1901)*

« La chasse est une culture et un plaisir, mais aussi un devoir et une responsabilité »

### **ACCA : MISSION DE SERVICE PUBLIC**

*LES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGRÉÉES (ACCA), constituées conformément à la loi du 1er juillet 1901, sont des personnes morales de droit privé qui, par leur objet tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juillet 1964\* (dite loi Verdeille), sont chargées d'une mission de service public. Elles sont agréées par le préfet du département de leur localisation qui en assure la tutelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 le président de la fédération des chasseurs prend les décisions à caractère associatif et administratif qui incombait au préfet : transfert de compétence selon le principe « du préfet au président ».*

*Les buts poursuivis par l'ACCA, pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de leur loisir, tels qu'énoncés dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi\* (art. L422-2 du code de l'Environnement) sont :*

- La bonne organisation technique de la chasse,*
- Le développement du gibier et de la faune sauvage,*
- Le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique,*
- La régulation des animaux nuisibles,*
- L'éducation cynégétique des adhérents,*
- Le respect des propriétés et des récoltes,*
- La conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage.*

*\*Loi n°64-696 du 10 juillet 1964 relative à l'organisation des associations communales et intercommunales de chasse agréées*

*Article 1 (abrogé au 17 avril 1991)*

*Les associations communales et intercommunales de chasse agréées ont pour but de favoriser sur leur territoire le développement du gibier et la destruction des animaux nuisibles, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de leurs membres dans le respect des propriétés et des récoltes et, en général, d'assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport [\*attributions\*].*

Notre société est dirigée par notre présidente, **Madame Annie REYMOND.**

Nous comptons, d'une année sur l'autre, une cinquantaine de membres actifs, dont beaucoup sont des propriétaires de bois, des agriculteurs et des résidents à l'année sur la commune et des membres extérieurs.

La beauté de nos bois et de notre village est appréciée par de nombreux visiteurs et par nos habitants. Cela a d'ailleurs particulièrement contribué à la renommée et au développement de Saint Restitut.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés depuis quelques saisons déjà dans des démarches favorisant l'accueil et le vivre ensemble sur nos territoires, tout en assurant nos missions originelles.

Cela passe par 3 pôles d'action essentiels :

- ***Valoriser notre mission environnementale et favoriser la pratique de la chasse :***
  - Le développement de la faune sauvage et de son habitat ainsi que sa régulation
  - L'éducation cynégétique de nos membres
  - L'entretien et la réparation des territoires
  - Une coopération avec nos agriculteurs, pour des cultures respectueuses de notre environnement

Notre mission originelle est la conservation et l'entretien des biotopes doublée de l'obligation de permettre le développement des populations animales naturelles autochtones.

En parallèle il nous est demandé d'entreprendre des actions de régulation des populations dites nuisibles, principalement les sangliers chez nous. Les dégâts restent conséquents et la préfecture nous oblige à organiser plus de battues, avec des battues « administratives ». C'est pourquoi, dans ce dernier cas, vous verrez parfois des chasseurs postés à proximité de vos maisons, nous signalerons notre présence en prévenant les habitants concernés. Il faut savoir que nous sommes alors encadrés par des « lieutenants de louvèterie » mandatés par le préfet.

- ***Nous investir dans de nouveaux modèles de communication afin de***

## ***mieux accueillir sur nos territoires et favoriser le vivre ensemble :***

Pour le confort de tous et surtout de nos nouveaux arrivants qui peuvent être étonnés ou effrayés par un monde qu'ils ne connaissent pas encore bien, nous mettons en place des moyens de communication et d'information :

- Informations générales, activités, dates de pratique et renseignements légaux

Sur le site et le compte facebook de la commune de St Restitut toute l'année

- Information sur les battues

*Nous avons décidé de tout mettre en œuvre afin de communiquer sur les battues. L'objectif en est un meilleur partage des territoires et une sécurité accrue. Elles n'ont lieu au maximum que 2 jours par semaine et, pour des raisons de logistique, le mercredi et le samedi. Nous nous organisons pour ne pas les pratiquer le dimanche. Nous essayons de les réduire de septembre à fin février. La période usuelle s'étend en effet du 15 août au 31 mars et peut être prolongée par la préfecture en fonction des dégâts.*

Le jour même, chacun peut connaître le territoire concerné et donc ceux qui sont accessibles en toute quiétude :

\*Par le panneau municipal

\*Par l'application Panneau Pocket

\*Sur le site et le compte facebook de la commune

\*Par les panneaux obligatoires encadrant la battue

- *Information sur les battues administratives*

Celles-ci ont la particularité de se dérouler en dehors des cadres de chasse habituelle, sur ordre de la préfecture.

Nous sommes amenés à nous rapprocher au plus près des habitations. Aussi :

Nous demandons à la préfecture de nous prévenir plus tôt afin de prévenir à notre tour nos concitoyens concernés.

Nous réfléchissons à un moyen plus personnalisé {SMS, Mail...} d'informer à l'avance, par le biais de la mairie peut être ??

Si vous croisez l'un d'entre nous, n'hésitez pas à nous interroger sur les chemins, les sentiers et les sources que nous pourrions vous faire découvrir. Nous les connaissons bien et nous vous les indiquerons volontiers tout en préservant votre sécurité.

- *Nous adapter pour mieux accueillir :*

Il est essentiel de conserver de bonnes relations avec les partenaires naturels de la chasse que sont notamment les propriétaires, les agriculteurs, les forestiers, ainsi qu'avec les usagers de la nature. Certains viennent de Bollène, St Paul ou bien d'ailleurs. Peu sont familiarisés avec nos usages et les codes de nos campagnes.

Dans l'idée de favoriser cet accueil, mais aussi le respect des propriétés, des récoltes et de l'environnement, nous allons nous inscrire dans la rédaction commune d'une charte du bien vivre ensemble et de l'utilisation de nos sentiers, privés et communaux.

- *Les temps de chasse à Saint Restitut !*

La chasse chez nous au petit gibier se déroule de mi-septembre à mi-janvier, principalement dans la plaine. Le premier mois le mercredi, samedi et dimanche et ensuite tous les jours. C'est une chasse plus individuelle qui se pratique accompagné d'un chien souvent muni d'un grelot.

Ces périodes d'ouverture sont prolongées au poste fixe (à l'affût) pour la chasse aux grives, aux palombes et à la bécasse au bois jusqu'à fin février.

- ***Être force de proposition pour la sécurité de tous, innover et consolider les connaissances :***

Avec une augmentation du nombre de visiteurs et une baisse de la connaissance des usages ruraux, la sécurité est plus que jamais au centre de nos préoccupations.

*Il existe des protocoles obligatoires et communs :*

\*Formation des chasseurs et des chefs de battues

\*Lecture systématique et application stricte des consignes de sécurité

\*Mise en place de signalisations obligatoires autour de la zone concernée

\*Mesure des angles de tir

\*Tenue orange obligatoire, (veste, chasuble, casquette)

*Mais nous avons la volonté d'aller plus loin :*

\*Mise en place de miradors pour mieux identifier les animaux et surtout être en hauteur, ce qui favorise un tir fichant donc moins dangereux.

\*Sensibilisation des chasseurs et des usagers.

\*Un règlement intérieur pour sanctionner tout non-respect des mesures de sécurité.

\*Utilisation de talkies walkies et d'une application de géo localisation pour prévenir de la présence de promeneurs, de cyclistes ou de tout autre événement.

Et surtout nous avons la chance d'avoir parmi nous un chasseur sans fusil : André. Longtemps très mobilisé sur la prévention des incendies, chasseur lui-même, il nous accompagne sur toutes nos battues.

Vous le croiserez souvent au bord des routes ; ses missions sont multiples :

Empêcher les chiens de traverser les routes, prévenir les automobilistes d'une arrivée de sanglier, renseigner les visiteurs sur les zones à visiter hors battue, ...

Si vous le croisez, soyez agréable avec lui, il est là pour notre sécurité à tous. Vous le reconnaîtrez à un équipement spécifique et des panneaux installés sur sa voiture.

**UN GRAND MERCI A TOI ANDRE.**

Si d'aventure, vous désirez en apprendre plus, nous accompagner, vous initier à la chasse, ou pour quelque autre raison que ce soit, n'hésitez pas à nous contacter ou nous interpeller quand nous nous croisons. Nous serons ravis de vous aider et de vous rencontrer.

